

L'accueil de loisirs fonctionne du lundi 15 au vendredi 26 février 2021. Les horaires d'ouverture de la structure sont 8h00/18h00.

Les inscriptions sont traitées jusqu'au vendredi 05 février 2021.

Les modifications et annulations sont traitées jusqu'à cette échéance. Passée cette date, les jours et repas réservés par les familles sont dus dans leur intégralité.

L'enfant doit avoir 6 ans lors du premier jour de présence à l'accueil de loisirs (législation DDSC).

Organisation spécifique liée à la crise sanitaire : 48 places journalières sont ouvertes ; les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée ; des groupes seront organisés à la semaine pour éviter le brassage d'enfants et seront placés sous la responsabilité d'un animateur référent.

Pour bénéficier d'un tarif réduit, les familles doivent obligatoirement remplir la condition suivante (instructions CAF Haute Garonne) : fournir à la direction de l'accueil, l'attestation « Quotient Familial 2020 » éditée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne où figure le quotient familial (QF) du mois de janvier 2020. Si cette condition n'est pas remplie, le tarif entier sera appliqué (T8).

Pour la tarification des repas, consultez les factures qui vous sont transmises par la ville de Toulouse, ce document vous fournira les éléments permettant le calcul du coût des repas.

Le règlement de la période doit être joint au dossier d'inscription (paiement par chèque à l'ordre du centre de loisirs Anatole France ou en numéraire contre remise d'un reçu).

Tout dossier incomplet (règlement non joint, attestation « Quotient Familial » non fournie) sera restitué à la famille et l'inscription ne sera pas prise en compte.

VACANCES HIVER 2021 - TARIFICATION

	Quotient Familial	Participation familiale semaine 1er enfant		Participation familiale semaine 2ème enfant		Participation familiale semaine 3ème enfant	
T1	QF≤300€	2,30 €	11,50 €	2,07 €	10,35 €	1,84 €	9,20 €
T2	301€≤QF≤400€	3,50 €	17,50 €	3,15 €	15,75 €	2,80 €	14,00 €
T3	401€≤QF≤450€	4,65 €	23,25 €	4,19 €	20,95 €	3,72 €	18,60 €
T4	451€≤QF≤600€	5,80 €	29,00 €	5,22 €	26,10 €	4,64 €	23,20 €
T5	601€≤QF≤625€	6,95 €	34,75 €	6,26 €	31,30 €	5,56 €	27,80 €
T6	625€≤QF≤800€	8,10 €	40,50 €	7,29 €	36,45 €	6,48 €	32,40 €
T7	801€≤QF≤1000€	9,25 €	46,25 €	8,33 €	41,65 €	7,40 €	37,00 €
T8	≥1000€	10,40 €	52,00 €	9,36 €	46,80 €	8,32 €	41,60 €

✂

ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE - VACANCES D'HIVER 2021 - INSCRIPTION / MODIFICATION / ANNULATION JUSQU'AU VENDREDI 05 FEVRIER 2021

INSCRIPTION

	S1 du lundi 15 au vendredi 19/02	S2 du lundi 22 au vendredi 26/02
Nom – Prénom de l'enfant		
A -	Oui / Non	Oui / Non
B -	Oui / Non	Oui / Non
C -	Oui / Non	Oui / Non

N° allocataire CAF Haute Garonne :

Quotient familial délivré par la CAF31 - Janvier 2020 :€

PAIEMENT SEMAINES

	Semaine 1 – (1)	Semaine 2 – (2)	Total de (1) à (2)
Nom – Prénom de l'enfant			
A -	€	€	€
B -	€	€	€
C -	€	€	€
Total à payer →			€

ADHESION

Adhésion 2021- (3)	Total (3)
2.50€	€
2.50€	€
2.50€	€
Total à payer →	
	€

PAIEMENT REPAS

	Repas S1 – (4)	Repas S2 – (5)	Total de (4) à (5)
Nom – Prénom de l'enfant			
A -			
B -			
C -			
Total à payer →			€

Type de repas	<input type="checkbox"/> Avec viande	<input type="checkbox"/> Sans viande
---------------	--------------------------------------	--------------------------------------

TOTAL PAIEMENT SEMAINES + REPAS + ADHESION :€

Règlement chèque bancaire Règlement espèce Cochez cette case si vous souhaitez une facture

Je soussigné(e)....., responsable légal, certifie inscrire mon (mes) enfant(s) à l'accueil de loisirs suivant les modalités précisées ci-dessus et en accord avec la note informative et le règlement de la structure.

Je m'engage à régler le montant correspondant au prix de la semaine auquel s'ajoute le prix de repas. Mon (mes) enfant(s) ne pourra (ont) participer aux activités du centre sans le dossier complet remis à la direction de la structure et le règlement intégral de la participation familiale.

Seules les absences pour raison médicale, avec présentation d'un certificat médical, seront considérées par l'organisateur, les repas étant toujours dus.

J'autorise Je n'autorise pas mon (mes) enfant(s) à quitter seul(s) le centre de loisirs à 18h00, heure de fermeture de la structure.

Fait à
Signature des représentants légaux

Le